



liquidation d'une succession en déshérence administrée par le service des domaines

Par **monnin françoise**, le **30/01/2019** à **12:26**

BONJOUR

Propriétaire d'un appartement mis en location pour un complément de petite retraite, j'ai eu le désagrément de devoir faire appel à la justice pour récupérer mon bien afin de pouvoir disposer de nouveaux loyers suite au décès de ma locataire ayant résidé chez moi plus de quinze ans. Le décès de cette dernière est intervenu en avril 2017 et l'appartement fut occupé par les meubles de cette personne jusqu'en mai 2018 pour cause de renonciation à la succession de la fille unique de la défunte du fait d'une importante mésentente familiale. Malgré plusieurs interventions de ma part en tant que créancière d'une somme importante de loyers impayés je fus autorisée à vider l'appartement en mai 2018 par décision de justice et voie d'huissier. Actuellement je paie toujours la location d'un garde meubles et l'emplacement d'un parking à hauteur de 280 euros et ma créance à la date de la reprise de mon appartement s'élève à 18000 euros sans ces frais de garde meubles. Je vais me trouver d'ici peu à ne plus pouvoir financer cette somme dont moralement je ne me pas responsable. Différentes tentatives de ma part auprès du service des domaines de Dijon restent infructueuses et sans réponse bien que me recommandant de l'administration fiscale où je suis servie durant 32 ans. Vous comprendrez donc mon découragement.

Un conseil de votre part serait le bienvenu et je vous en remercie par avance.